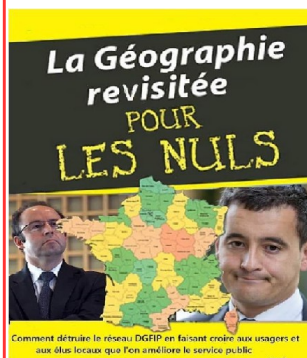




V a u C l u s e T é l é G r a p h e I l l u s T r é

01/09/19



Pour la défense d'un service public de qualité à la DGFIP

La nouvelle cuisine revisitée à la DGFIP de notre nouveau chef est catastrophique, un profane aurait eu un meilleur résultat. Les ingrédients inspirés largement d'un libéralisme exacerbé sont incompatibles avec les valeurs républicaines de notre société.

La CGT-Finances Publiques dit :

NON à la nouvelle organisation territoriale des services voulue par DARMANIN. Vendue par des directeurs locaux zélés, avec l'aide de technocrates de BERCY spécialement parachutés pour faire passer le discours, un véritable MENSONGE D'ÉTAT, avec des opérations de communication et d'enfumage, auprès des élus, des citoyens, des agents qui ne sont pas dupes.

NON à la fin du numéraire à la DGFIP « zéro CASH » et **NON** au paiement des impôts chez les buralistes- Française Des Jeux, véritable privatisation du recouvrement du budget de l'État et fin de la discrétion professionnelle et de l'étude personnalisée des dossiers des difficultés de paiement.

NON à l'accueil sur rendez-vous uniquement possible via internet qui empêche le professionnel ou le citoyen d'avoir une véritable information en temps réel. Dans le même temps, des services des impôts des professionnels et des services des impôts des particuliers seront fermés et ne pourront plus accueillir les publics.

NON aux projets de fermeture de l'ensemble des trésoreries.

NON aux projets de fermeture de l'ensemble des trésoreries de plein exercice mettant fin au contact au plus proche du terrain pour les acteurs locaux, les citoyens.

NON à l'organisation des nouveaux conseillers des collectivités locales créant les conditions de la fin de la séparation ordonnateur-comptable.

NON à un service d'accueil low-cost avec des animateurs polyvalents, qui ne seront pas des agents des finances, dans des points de contact (Maison Service aux Publics, Maison France Service, La Poste, mairies) non pérennes matériellement et financièrement pour les collectivités locales.

NON aux suppressions d'emplois à la DGFIP, cible particulière de DARMANIN avec plus de 50 % des 15 000 postes supprimés dans les services de l'État. **NON** au plan de licenciement prévu à la DGFIP.

NON aux 70 000 suppressions d'agents territoriaux confirmées dans les collectivités locales.

NON à l'industrialisation des tâches dans des futures « usines fiscales » sur un nombre restreint de sites, des « boîtes noires » ou « back-office » déshumanisantes et dévalorisantes professionnellement, mettant fin à la technicité si particulière de l'analyse de la législation fiscale et la qualité de l'accueil des agents de la DGFIP reconnue par l'ensemble des acteurs économiques et la population.

NON à la réforme de la fonction publique, à la casse du statut des fonctionnaires, à la réforme des retraites, au gel des salaires et du point d'indice, etc. Éléments garantissant pour tous un service public de qualité, indépendant, non soumis au capitalisme et la recherche du profit de la marchandisation.

NON à l'absence de transparence des directions locales dans la gestion des projets concernant tous les agents, créant un climat anxiogène, mobilité forcée tant géographique que fonctionnelle pour tous les grades et tous les métiers. Le comportement de la DGFIP ne doit pas être le terreau d'un nouveau syndrome !

**La CGT-Finances Publiques invite l'ensemble des agents
à être dans la lutte pour dire NON
LE 16 SEPTEMBRE 2019**

**TOUS en grève pour gagner le retrait du plan Darmanin de déconcentration de proximité,
pour un véritable service public des finances publiques pour tous et sur tout le territoire.**



FINANCER UN RÉGIME SOLIDAIRE DE RETRAITES PAR RÉPARTITION À PRESTATIONS DÉFINIES, C'EST POSSIBLE

Les propositions de la CGT pour garantir dans la durée le financement des retraites par répartition, dans le privé comme dans le public

Un besoin de financement compris entre 100 et 120 milliards d'euros

Le projet du Haut-Commissariat aux retraites prévoit de bloquer le taux de cotisation à son niveau actuel, soit 28 % du salaire. Il repose donc sur un principe de cotisations définies. En bloquant le taux de cotisation, il est impossible de financer de bonnes retraites alors que les besoins vont croître du fait de l'augmentation du nombre de retraités.

Pour garantir dans la durée le financement d'un régime solidaire de retraite par répartition, reposant sur la technique des annuités et par conséquent à prestations définies, nous estimons que des financements de l'ordre de 100 à 120 milliards d'euros (en euros 2019) seraient nécessaires entre aujourd'hui et 2050.

Cela permettrait de garantir un taux de remplacement de 75 % de la rémunération des meilleures années, avec un droit au départ à 60 ans (plus tôt en cas de travaux pénibles), avec une indexation des pensions sur le salaire moyen.

La CGT a des propositions pour dégager les ressources nécessaires.

Les propositions de la CGT pour financer notre régime de retraites par répartition à prestations définies

1. Modifier la répartition des richesses

- développer l'emploi stable et qualifié : le Conseil d'orientation des retraites (COR) estime que la baisse du taux de chômage à 7,4 % à l'horizon 2022 permettrait de dégager des ressources à hauteur de 0,4 point de PIB (près de 10 milliards d'euros). Un véritable retour au plein-emploi à terme (3 % de chômage) permettrait de dégager des ressources encore plus importantes ;
- augmenter les salaires : une augmentation des salaires de 3,5 % dégagerait immédiatement 6,5 milliards d'euros pour financer les retraites ;
- l'augmentation du point fonction publique rapporterait 6 milliards d'euros ;
- l'intégration des primes dans la fonction publique rapporterait 6 milliards d'euros ;
- l'égalité salariale femmes/hommes rapporterait 5,5 milliards d'euros (source Cnav).

2. Supprimer les exonérations et soumettre à cotisations sociales tous les éléments de rémunération

Annuler les baisses et exonérations de cotisations sociales

Les lois de financement de la Sécurité sociale pour 2018 et 2019 ont augmenté massivement les exonérations de cotisations sociales (suppression des cotisations salariales assurance-maladie et assurance chômage, exonération des heures supplémentaires, transformation du CICE en exonération de cotisations sociales, extension de la quasi-suppression des cotisations employeur au niveau du Smic retraites complémentaires et l'assurance chômage, exonération dégressive des cotisations employeurs retraites complémentaires jusqu'à 2,5 Smic...).

La suppression de ces exonérations permettrait de dégager près de 20 milliards d'euros pour financer les retraites.

Mettre en place un « malus » sur les emplois précaires

L'instauration d'un malus sur les emplois précaires rapporterait 10 milliards d'euros.

Soumettre à cotisations sociales l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et l'épargne retraite rapporterait 10 milliards d'euros, qui pourraient être affectés aux retraites.

3. Moderniser la fiscalité du capital

La CGT propose de créer une contribution sociale sur les revenus financiers distribués par les entreprises, à un taux équivalent aux cotisations employeurs sur les salaires. Cette contribution pourrait rapporter 30 milliards d'euros. Lutter véritablement contre l'évasion fiscale et sociale rapporterait plusieurs dizaines de milliards d'euros.

Investir les réserves des régimes de retraite de manière socialement responsable

Par ailleurs, les régimes de retraites ont des réserves financières importantes (Arrco-Agirc, régime additionnel des fonctionnaires, fonds de réserve des retraites). **La CGT revendique que ces réserves soient intégralement gérées de manière socialement responsable, en lien avec le pôle financier public dont elle revendique la création.**

Les agents de la Fonction publique grands perdants de la réforme

Les fonctionnaires ne sont pas privilégiés, le montant moyen de leur retraite est le même que celui des salariés, à qualification égale. Rien ne justifie cette réforme démagogique à leur détriment. Sur 4 points précis, les fonctionnaires ont tout à craindre de cette réforme :

1) Le calcul sur les 6 derniers mois est fondé sur la grille de carrière linéaire des fonctionnaires.

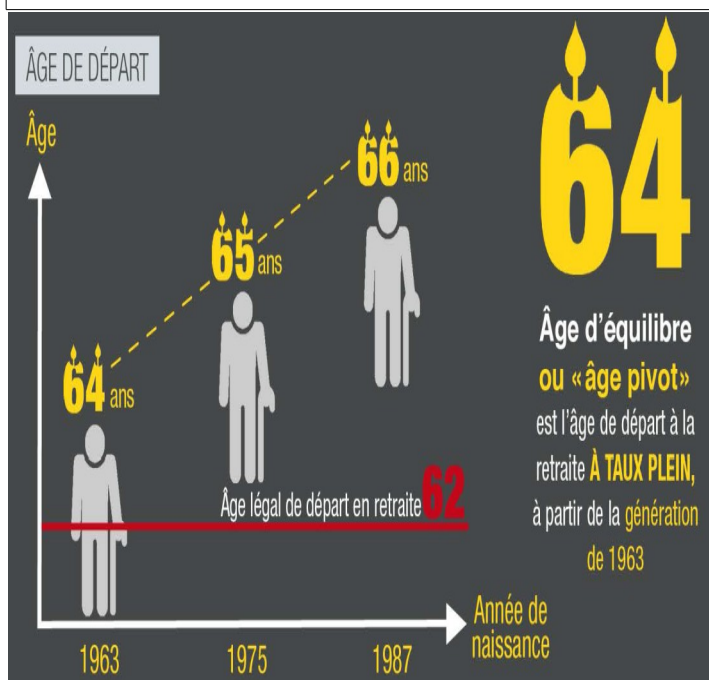
L'intégration des primes ne compensera pas la sous-rémunération du début de carrière, parfois sous le SMIC en catégorie C.

2) Les catégories actives. Le gouvernement entend supprimer les 5 ans de départ anticipé aux agents qui ne portent pas l'uniforme, et dont le métier peut être exercé dans le privé : aides-soignantes, agents d'exploitation des travaux publics... Le compte personnel de prévention du privé, avec deux ans au maximum de départ anticipé, serait étendu à la Fonction publique, au nom du principe « travail égal, retraite égale ».

3) En totale contradiction avec ce principe, l'intégration des primes dans le calcul du montant de la retraite accroît les inégalités entre les fonctionnaires faisant le même travail, et entre les employeurs publics (collectivités locales, établissements publics, ministères). Elle n'est pas l'intégration dans le salaire indiciaire, car les employeurs pourront privilégier l'augmentation des primes à la place du point d'indice.

C'est ce que fait le gouvernement aujourd'hui.

4) La pension de réversion des fonctionnaires est aujourd'hui sans condition d'âge et de plafond de ressources. La réforme veut introduire une condition d'âge et un plafond de ressources, qui va largement léser les veuves et veufs.



La retraite de demain se construit dès aujourd'hui

Pour la CGT, il faut au contraire préserver et améliorer notre modèle social. Pour gagner de meilleures retraites, il faut augmenter les financements assis sur les cotisations sociales, part de notre salaire socialisé.

- Exigeons ensemble des droits garantissant dans tous les secteurs professionnels la possibilité d'un départ dès 60 ans.
- Exigeons une pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC.
- Exigeons la ré-indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités.

- Exigeons la reconnaissance de la pénibilité au travail, cette dernière ne devant pas être une fatalité. L'aménagement des fins de carrières avec un droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans voire 50 ans pour les métiers les plus pénibles est la garantie d'une espérance de vie en bonne santé pour toutes et tous.
- Exigeons la prise en compte pour les jeunes des années d'études, de formation, d'apprentissage et de recherche du 1er emploi.
- Exigeons la suppression des exonérations de cotisations sociales (dont la transformation du CICE en exonérations) pour dégager 20 milliards d'euros supplémentaires pour le financement des retraites.
- Exigeons l'égalité salariale entre les femmes et les hommes c'est 6,5 milliards d'euros dans l'immédiat pour les retraites.
-

TOUS EN GRÈVE LE MARDI 24 SEPTEMBRE 2019 CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

ÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈ



Face à l'opposition des agents et des représentants des personnels sur le déplacement et la

fusion des services, le DDFIP par le biais de certains chefs de services zélés propose directement aux agents concernés par les restructurations de demander la création d'une antenne lors de réunion métiers sur leurs sites actuels. L'enfumage continue relayé par la lettre de Darmanin qui dit en substance que le projet proposé n'impactera pas la vie des agents.

Le développement du travail à distance permettra aux agents de rester sur leur site actuel.

Mensonge ! Il faut être conscient qu'une antenne n'est pas pérenne, celle-ci n'est pas un service de pleine compétence et peut à tout moment au gré des suppressions d'emplois être fermée par la direction. En faisant cette proposition, la direction locale veut étouffer la grogne des agents et passer outre les représentants des personnels qui y sont farouchement opposés. Bravo encore pour le dialogue social !

L'externalisation à tout-va !!

Et bientôt, on pourra même payer ses impôts chez le buraliste !



Le Vaucluse : département test

Interview du co-secrétaire départemental, Henri Santucci, parue dans le Dauphiné Libéré du 10/08/2019 :

- Payer ses impôts chez un buraliste, qu'en pensez-vous ?

« Cette annonce s'inscrit dans ce projet de destruction totale de notre administration. Une fois de plus, c'est une externalisation des missions d'encaissement. Pourquoi on se tourne vers les buralistes ? Parce que les trésoreries publiques ont adopté le système du "zéro cash", tout devient dématérialisé pour une raison de traçabilité des transactions. Sans parler de la fermeture des guichets, le but c'est de fermer tous les accueils. Si vous avez un problème, ça sera sur Internet ou sur rendez-vous ! »

- Peut-on attendre des suppressions d'emploi en Vaucluse ?

« Je pense que le but est de supprimer toutes les trésoreries, tout le réseau comptable ! Dans le plan de Gérald Darmanin, un quantum de 10 000 emplois de fonctionnaires dans les finances publiques à supprimer a été décidé d'ici la fin du mandat. Le service des impôts des particuliers de Carpentras part à Orange. D'autres fusions sont à attendre en Vaucluse, pour "répondre à la rigueur budgétaire" nous a confirmé la préfecture. Les suppressions d'emploi en découleront. »

- De quels impôts s'agira-t-il ?

« Pas des impôts sur le revenu depuis la mise en place du prélèvement à la source. On pourra donc régler sa taxe foncière ou d'habitation mais aussi les factures de service public local comme la cantine, le centre aéré, la redevance du canal de Carpentras... Cela pose tout de même un problème de confidentialité et de neutralité. Le fonctionnaire, lui, est soumis à des règles de déontologie par le biais du statut. Le buraliste ne fera qu'encaisser, quand le fonctionnaire pouvait gérer les demandes de délais de paiement, les contestations. »

MOBILISATION SUR AVIGNON

Jour de rentrée le 2 septembre 2019

L'accueil des nouveaux a été l'occasion pour l'intersyndicale de réaffirmer son opposition au plan Darmanin la presse était présente. Les collègues qui étaient convoqués ce jour ont été invités à partager à midi un moment convivial. Une assemblée générale s'est tenue à 14 heures. Une soixantaine de collègues dont un certain nombre des sites extérieurs y ont participé. La totalité d'entre eux a réaffirmé leurs oppositions au plan Darmanin synonyme de régression du service public avec de nombreuses fermetures et de regroupements de services et d'une mobilité forcée tant géographique que fonctionnelle. Pour les agents réunis en assemblée générale il est hors de question de discuter dans le cadre imposé.

Pour la journée du 16 septembre, journée de mobilisation nationale DGFIP, il a été décidé un grand rassemblement sur la cité avec la presse et les élus avec interpellation du DDFIP et du Préfet.

